

Arcachon, le 27 juin 2013

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
François CAZOTTE

Objet : Audit du CGEDD adjoints administratifs et dessinateurs

Monsieur le Directeur,

Un audit vient d'être confié au CGEDD via le CEDIP (centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques) sur la situation des Adjointes Administratifs et des Dessinateurs en administration centrale et dans des régions littorales (Bretagne, Corse, Midi-Pyrénées, Nord Pas-de-Calais) et dans les DOM (Guadeloupe).

Intégré au Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines du ministère, le CEDIP :

- produit des études, des méthodes et des outils,
- intervient en appui, en accompagnement et en conseil auprès du réseau RH et de l'ensemble des services du ministère,
- élabore des dispositifs participant au développement et à la professionnalisation de la fonction RH
- réalise des évaluations
- capitalise et diffuse des expériences.

Ni l'objet ni les détails de la lettre de mission du CGEDD sur ce sujet ne sont connus du SNPAM-CGT. En revanche, s'agissant des changements d'environnement de travail, de nécessaire diffusion d'expérience, d'identification et d'harmonisation des méthodes et des outils ou d'évaluation du portage des politiques publiques maritimes, les missions mer ainsi que les agents en charge de les mettre en œuvre, justifient qu'un regard « planificateur » et « stratège » soit porté sur leur devenir.

J'ai l'honneur de vous rappeler que des agents du corps de Syndics des Gens de Mer, corps de catégorie C, exercent des fonctions dans les régions concernées par l'audit, ils n'ont pas été consultés dans le cadre de l'enquête.

Les quelques 700 agents de ce corps sont répartis 2 spécialités, Droit Social et Administration Générale et Navigation/Sécurité. Ils exercent en Administration Centrale, dans les DDTM (en Cultures Marines, en ULAM et dans les différentes unités de gestion des Gens de Mer et Armement), dans les DIRM, sur les Patrouilleurs et Vedettes Régionales, à l'ENSM, en Lycées Professionnels Maritimes et à l'ENIM (Établissement National des Invalides de la Marine). Ce dernier emploie 36 % de l'effectif du corps.

Ils exercent, notamment, dans des domaines aussi divers que la visite de sécurité des navires en CSN, participent à la conduite des navires de notre ministère et au contrôle des pêche en mer, renseignent les marins relevant de leur régime spécial sur leurs droits à pension, interviennent dans les services plaisance, concourent à l'instruction des dossiers économiques. A ce titre, ils ne doivent pas être les « oubliés » de notre administration.

Cette « mise à l'écart » ne doit pas apparaître comme une marque de marginalisation. Les missions maritimes et les corps qui les exercent doivent être partie intégrante de ce ministère.

Je vous remercie de vous assurer que les Syndics des Gens de Mer bénéficient de la même attention que tous les corps « historiques » de ce ministère et qu'à ce titre, les démarches engagées pour l'amélioration des conditions de travail, de l'exercice des missions et des parcours professionnels les concernent également.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Nicolas MAYER